

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALONS EN CHAMPAGNE - 5101 -

Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/02/2025 - 275 - 2021 B 00368 - 903 836 252 - CF
OXYGENE

S.A.S. CF OXYGENE

ENREGISTRE LE

- 6 FEV. 2025

S.A.S. au Capital de 1000 Euros

Siège Social : 8 avenue du Maquis des Glières – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Au Greffe Du Tribunal de Commerce
de CHALONS EN CHAMPAGNE
Sous le n°

Le Greffier

R.C.S. Chalons en Champagne 903 836 262



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES POUR LE BILAN CLOS AU 31/12/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le 10 décembre,

Les Actionnaires de la Société « **S.A.S CF OXYGENE** », Société par actions simplifiées, au Capital de 1 000 Euros, se sont réunis au Siège Social de la Société à CHALONS EN CHAMPAGNE, en Assemblée Générale, sur la convocation faite conformément aux dispositions en vigueur.

D'un commun accord, il n'a pas été dressé de feuille de présence, le procès-verbal devant être signé de tous les actionnaires présents et en tenant lieu.

Etaient présents :

- Monsieur Cédric FALLET , Président	
Titulaire de	50 Actions
- Madame Clotilde FALLET , Directrice Générale	
Titulaire de	50 Actions
Soit au total	100 Actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric FALLET, Président.

Le Président constate que les Actionnaires présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 100 Actions, représentent la totalité des Actions et qu'ainsi composée, l'Assemblée peut valablement délibérer tant sur l'ordre du jour ordinaire, que sur l'ordre du jour extraordinaire.

CF

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du président sur l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à donner au président, affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du président
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et du rapport sur l'ordre du jour extraordinaire établis par le président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

I. SUR L'ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêté le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CF CF

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à **-178, 08 Euros** de la manière suivante :

Au compte « Report à nouveau Débiteur »	-178, 08 Euros
Ce qui porte le compte « Report à nouveau débiteur » à	- 340, 83 Euros

Par référence aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDES
31/12/2022	0.00

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur les conventions prévues à l'article L 223-19 du code de commerce, approuve lesdites conventions ainsi que tous les effets et conséquences.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

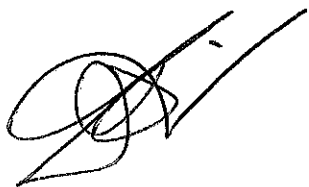
Le président et la directrice générale n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

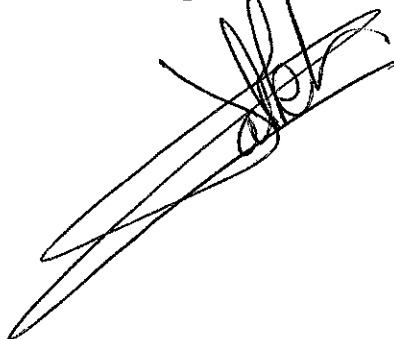
L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

MR Cédric FALLET
Président



MME Clotilde FALLET
Directrice générale



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)du 01/09/2021
au 31/12/2022
(16 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	890,40	340,83	549,57	72,33	727,65	77,59
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	100,00		100,00	13,18	100,00	10,67
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	990,40	340,83	649,57	85,51	827,65	88,26
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	109,60		109,60	14,38	109,60	11,63
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	109,60		109,60	14,38	109,60	11,63
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 100,00	340,83	759,17	100,00	937,25	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (16 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-162,75	-162,75
Résultat de l'exercice	-178,08	-162,75
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	659,17	837,25
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	100,00	100,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	100,00	100,00
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	759,17	937,25